

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 22 mars 2021



MAIRIE DE DIJON

Président : M. François REBSAMEN

Secrétaire : Mme Mélanie BALSON

Membres présents : Mme Nathalie KOENDERS - M. François DESEILLE - Mme Christine MARTIN - M. Pierre PRIBETICH - Mme Sladana ZIVKOVIC - M. Hamid EL HASSOUNI - Mme Claire TOMASELLI - M. Antoine HOAREAU - Mme Nuray AKPINAR-ISTIQAM - M. Franck LEHENOFF - Mme Dominique MARTIN-GENDRE - M. Christophe BERTHIER - Mme Nadjoud BELHADEF - M. Marien LOVICHY - Mme Kildine BATAILLE - M. Benoît BORDAT - Mme Delphine BLAYA - M. Christophe AVENA - Mme Lydie PFANDER-MENY - M. Joël MEKHANTAR - Mme Océane CHARRET-GODARD - Mme Marie-Odile CHOLLET - Mme Laurence FAVIER - M. Denis HAMEAU - M. Jean-Patrick MASSON - M. Georges MEZUI - M. Massar N'DIAYE - Mme Françoise TENENBAUM - M. Vincent TESTORI - Mme Stéphanie VACHEROT - M. Jean-François COURGEY - Mme Danielle JUBAN - Mme Catherine DU TERTRE - M. Philippe LEMANCEAU - Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN - M. David HAEGY - Mme Nora EL MESDADI - Mme Ludmila MONTEIRO - Mme Laurence GERBET - M. Emmanuel BICHOT - Mme Céline RENAUD - Mme Caroline JACQUEMARD - M. Bruno DAVID - Mme Claire VUILLEMIN - M. Axel SIBERT - Mme Catherine HERVIEU - M. Patrice CHÂTEAU - Mme Stéphanie MODDE - Mme Karine HUON-SAVINA - M. Fabien ROBERT - M. Olivier MULLER - M. Henri-Bénigne DE VREGILLE

Membres excusés : M. Jean-Paul DURAND (pouvoir Mme BELHADEF) - M. Bassir AMIRI (pouvoir Mme KOENDERS) - M. Jean-Philippe MOREL (pouvoir M. LEMANCEAU) - M. Stéphane CHEVALIER (pouvoir Mme RENAUD) - M. Laurent BOURGUIGNAT (pouvoir M. DE VREGILLE)

OBJET DE LA DELIBERATION

Gestion connectée de l'espace public - Projet OnDijon - Point d'étape - Actualisation de l'autorisation de programme et de l'autorisation d'engagement - Accélération des investissements, particulièrement en matière de tranquillité publique – Demandes de subventions

M. Deseille, au nom de la commission des finances, de l'administration générale et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5217-10-7 et R.2311-9 relatifs aux autorisations de programme, autorisations d'engagements et crédits de paiement ;

Vu la délibération du conseil municipal du 13 avril 2015 relative à la convention de groupement de commande entre la Ville de Dijon et le Grand Dijon pour le projet de gestion centralisée de l'espace public ;

Vu la délibération du conseil municipal du 18 décembre 2017 relative, entre autres, à la création d'une autorisation de programme et d'une autorisation d'engagement relatives au projet de gestion connectée de l'espace public, dénommé par la suite OnDijon ;

Vu les délibérations successives d'actualisation des autorisations de programme et d'engagement susvisées, et notamment la délibération du conseil municipal du 14 décembre 2020 ;

Vu le rapport annexé à la délibération ;

Considérant que la Ville de Dijon, par délibération du conseil municipal du 18 décembre 2017, avait fait le choix de gérer les dépenses d'équipement et de fonctionnement afférentes au projet de gestion connectée de l'espace public, sous la forme, respectivement, d'une autorisation de programme et d'une autorisation d'engagement ;

Considérant, sur la base du point d'étape détaillé sur le projet annexé à la délibération, la nécessité de revaloriser l'autorisation de programme de 12 630 000 € TTC, afin de la porter à un montant total de 24 910 739 € TTC, et d'ajuster, en conséquence, l'échéancier des crédits de paiement correspondants ;

Considérant, sur la base du point d'étape détaillé sur le projet annexé à la délibération, la nécessité de revaloriser l'autorisation d'engagement de 8 715 000 € TTC, afin de la porter à un montant total de 26 253 019 € TTC, et d'ajuster, en conséquence, l'échéancier des crédits de paiement correspondants ;

Considérant que la revalorisation de l'autorisation de programme et de l'autorisation d'engagement, ainsi que le rephasage des crédits de paiement correspondants, s'avèrent indispensables pour les motifs précisés dans la note annexée, à savoir notamment :

- prendre en compte l'ambition de la municipalité en matière de tranquillité publique, notamment via le renforcement de la vidéoprotection, et de sécurisation des bâtiments municipaux ;
- intégrer les conséquences financières des avenants au contrat intervenus depuis 2018 ;
- prendre en compte les conséquences du choix d'implantation du poste de pilotage connecté dans le bâtiment situé 64, quai Nicolas Rolin à Dijon, en lieu et place du site Dumay initialement envisagé ;
- intégrer les révisions de prix applicables à compter de 2021, conformément au contrat de marché public de conception-réalisation-exploitation-maintenance ;
- prendre en compte le retour d'expérience des trois premières années d'exécution de ce contrat innovant et unique en France ;

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - approuver l'actualisation de l'autorisation de programme et de l'autorisation d'engagement relatives à la gestion connectée de l'espace public « OnDijon », ainsi que l'affectation des crédits de paiement correspondants, telles que présentées dans le rapport annexé à la délibération ;

2 - préciser que les ajustements des crédits de paiement 2021 de l'autorisation d'engagement feront l'objet d'une prise en compte dans la première décision modificative de l'exercice budgétaire 2021, soumise au conseil municipal lors de sa présente séance, sous réserve de son approbation par ce dernier ;

3 - m'autoriser à solliciter l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour la réalisation de ce projet ;

4 - m'autoriser à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 43

Contre : 10

Abstentions : 6